



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

rythmes scolaires

Question écrite n° 8485

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'annonce de la suppression du samedi travaillé dans les écoles maternelles et primaires dès l'année prochaine, suppression qu'il entend transposer dans les collèges à la rentrée 2009. Une telle décision revient à démanteler l'enseignement élémentaire qui ne se fera donc plus que sur quatre journées complètes, le mercredi demeurant le « jour des enfants ». Doit-on considérer cette mesure comme un choix de complaisance qui permettrait de créer une « journée des parents » au détriment de l'instruction, de l'éveil, de la formation et de la socialisation de nos enfants ? L'éducation ne doit pas être la victime de l'évolution du mode de vie des adultes. Sacrifier la demi-journée du samedi revient à privilégier le confort des parents et pénaliser l'avenir des enfants. La suppression des heures d'enseignement du samedi semble appeler la suppression de nouvelles classes et par voie de conséquence de nouveaux postes d'enseignants. Or le Nord-Pas-de-Calais est une région particulièrement sinistrée et saignée à blanc par la réduction des effectifs de l'éducation nationale. Il en appelle bien au contraire à un traitement inégalitaire qui interviendra en faveur de nos jeunes enfants et qui se traduira par une augmentation des moyens humains et matériels mis à leur disposition pour qu'ils puissent bénéficier de l'apprentissage des fondamentaux indispensables à leur réussite future. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il envisage de revenir sur une décision qui ne se veut en aucun cas être un choix éducatif mais bien au contraire une mesure de complaisance destinée à favoriser les loisirs et l'oisiveté.

Texte de la réponse

Le traitement de la difficulté scolaire, notamment dans les écoles où elle est la plus récurrente est une priorité de l'école. Les moyens doivent être renforcés là où le besoin d'école est le plus fort. C'est le sens de la mesure nouvelle de suppression des cours le samedi matin. En effet, les deux heures libérées le samedi matin seront réaffectées au profit des élèves rencontrant des difficultés qui pourront ainsi être pris en charge par les enseignants en petits groupes. Ainsi, dès la rentrée 2008, les cours du samedi matin seront supprimés pour permettre la mise en place d'une semaine scolaire de vingt-quatre heures pour tous les élèves, réparties sur quatre ou cinq jours, du lundi au vendredi. En tout état de cause, les deux heures libérées par la suppression des cours le samedi matin, qui continueront à faire partie de l'obligation de service des enseignants, seront mobilisées au bénéfice des élèves rencontrant des difficultés. Quant à la mise en oeuvre de cette mesure, l'organisation du service des enseignants fait actuellement l'objet de discussions avec les organisations syndicales représentatives, sur la base du protocole de discussion signé avec ces dernières. À l'issue de ces réunions, les textes de cadrage national seront arrêtés au premier trimestre 2008 et mis en oeuvre à la prochaine rentrée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8485

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2007, page 6455

Réponse publiée le : 1er avril 2008, page 2865